

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2022;
3. Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2022;
4. Avis de motion et dépôt Règlement numéro 2023-341 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et les pénalités de la taxation 2023 et les conditions de perception;
5. Avis de motion et dépôt Règlement numéro 2023-342 abrogeant le Règlement numéro 2021-333 fixant les frais de non-résident chargés pour une autre municipalité ou ville pour des activités de loisirs, sport et culture;
6. Calendrier des séances ordinaires 2023;
7. Offre de service d'urbanisme — Règlement de démolition — EXP;
8. Offre de service d'urbanisme — Refonte des règlements d'urbanisme — EXP;
9. Offre de service d'urbanisme — Rédaction de deux projets d'amendements au Plan d'urbanisme et au Règlement de zonage — EXP;
10. Demande d'entretien : cours d'eau ruisseau Martin et cours d'eau ruisseau Martin branche 4;
11. Nomination d'une personne désignée pour les cours d'eau;
12. Nomination d'une personne désignée au Réseau BIBLIO;
13. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;
14. Entente intermunicipale activités sportives, récréatives et culturelles 2023-2025 — Ville de Warwick;
15. Entente intermunicipale en loisirs et culture 2023-2027 — Ville de Victoriaville;
16. Adoption de la quote-part 2023 — Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode;
17. Adoption quote-part 2023 — Avenue Santé Bois-Francs;
18. Renouvellement assurance générale 2023 — FQM assurance;
19. Renouvellement adhésion FQM 2023;
20. Renouvellement adhésion ADMQ 2023;
21. Renouvellement adhésion Rouli-Bus 2023;
22. Renouvellement service de la SPAA 2023;
23. Demande de financement Trio étudiant Desjardins pour l'emploi — 2023;
24. Demande d'aide financière — paniers de Noël;
25. Dépôt de demande au programme Être mieux... ensemble! ;
26. Agri-Intégration;
27. Appui à la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026;
28. Rapport des comités AD HOC;
29. Période de questions;
30. Varia;
31. Levée de l'assemblée.

2022-12-168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-169

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-170

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 213885,51 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 213885,51 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2022

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-341 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Monsieur Grégoire Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2023 et les conditions de perception.

Monsieur Grégoire Bergeron dépose également le projet de règlement numéro 2023-341 Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalité de la taxation 2023 et les conditions de perception.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-342 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-341 FIXANT LES FRAIS DE NON-RÉSIDENT CHARGÉS POUR UNE AUTRE MUNICIPALITÉ OU UNE AUTRE VILLE POUR DES ACTIVITÉS DE LOISIRS, SPORT ET CULTURE

Madame Marie-France Plante donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour effet d'abroger le Règlement numéro 2021-333 fixant les frais de non-résident.

Madame Marie-France Plante dépose également le projet de règlement numéro 2023-342 abrogeant le Règlement numéro 2021-341 fixant les frais de non-résident chargés pour une autre municipalité ou une autre ville pour des activités de loisirs, sport et culture.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2022-12-171

CALENDRIERS DES SÉANCES ORDINAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023.

Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19 h au 143, rue de L'Église;

Séances ordinaires 2023	
17 janvier	11 juillet
14 février	15 août
14 mars	12 septembre
11 avril	10 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	12 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-172

OFFRE DE SERVICE D'URBANISME — RÈGLEMENT DE DÉMOLITION — EXP

CONSIDÉRANT QUE la Loi 69 modifiant la *Loi sur le Patrimoine culturel*, les municipalités devront adopter obligatoirement un règlement de démolition avant le 1er avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le mandat en service d'urbanisme consiste à rédiger un règlement de démolition, les avis et la procédure afin d'être conforme aux nouvelles dispositions de la *Loi sur le Patrimoine culturel*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'accepter l'offre de service de la firme EXP sur une base forfaitaire avec un budget d'honoraire de 2500 \$ excluant les taxes. Il est également résolu que si des honoraires supplémentaires s'avéraient nécessaires, EXP doit recevoir l'autorisation préalable de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-173

OFFRE DE SERVICE D'URBANISME — REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME — EXP

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanismes de la Municipalité de Saint-Samuel datent de 2007;

CONSIDÉRANT le contexte où la réglementation d'urbanisme de la Municipalité a été réalisée il y a plus d'une dizaine d'années, la révision de la réglementation d'urbanisme nécessite davantage de travaux de planification qu'une simple mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à fournir à la Municipalité de Saint-Samuel, les services professionnels d'urbanismes-conseils pour la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire un service de type «clé en main» avec la prise en charge globale de l'ensemble du processus entourant la révision du plan et de ses règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'accepter l'offre de service d'urbanisme de la firme EXP selon un budget d'honoraire de 33500 \$ excluant les taxes. Il est également résolu que le budget d'honoraire soit déboursé avec le budget municipal de 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-174

OFFRE DE SERVICE D'URBANISME — RÉDACTION DE DEUX PROJETS D'AMENDEMENTS AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE — EXP

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage a été déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à rédiger deux projets d'amendements aux règlements d'urbanisme de la Municipalité qui sont au plan d'urbanisme et au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste également à rédiger les avis et la procédure d'adoption pour les deux projets d'amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'accepter l'offre de service de la firme EXP sur une base forfaitaire avec un budget d'honoraires de 1750 \$ excluant les taxes applicables. Si des honoraires supplémentaires s'avéraient nécessaires, EXP doit recevoir l'autorisation préalable de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-175

DEMANDE D'ENTRETIEN : COURS D'EAU RUISSEAU MARTIN ET COURS D'EAU RUISSEAU MARTIN BRANCHE 4

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du Règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 6 novembre 2022 par monsieur Sylvain Landry;

CONSIDÉRANT QU'une problématique de sédimentation généralisée a été constatée;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots 5446550 et 5479714;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau du ruisseau Martin et ruisseau Martin branche 4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu :

QUE la demande d'intervention dans le cours d'eau, ruisseau Martin et ruisseau Martin branche 4, soit acceptée et transmise à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien et que l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie aux mètres linéaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-176

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES COURS D'EAU

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), ci-après citées « la loi »;

ATTENDU l'entente conclue entre la MRC et la Municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

ATTENDU QUE, selon cette entente, la Municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis, il est résolu de nommer l'employé au poste de manœuvre en travaux publics à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-177

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE AU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de nommer monsieur Martin Tourigny, maire comme personne désignée au réseau biblio.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-178

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de fermer le bureau municipal durant la période des fêtes selon le calendrier scolaire soit les semaines du 25 décembre 2022 et du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-179

ENTENTE INTERMUNICIPALE ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES 2023-2025 — VILLE DE WARWICK

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les infrastructures récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Warwick et à celles des institutions reconnues partenaires de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les activités récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Warwick et celles produites par les organismes accrédités et mandatés par la Ville de Warwick, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les activités événementielles organisées par la Ville de Warwick, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q.,

chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C 19)

CONSIDÉRANT QUE l'entente est d'une durée de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les normes foncières par utilisateurs sont établies comme suit :

- 2023 : 95 \$
- 2024 : 105 \$
- 2025 : 115 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire favoriser l'utilisation de la bibliothèque sur son territoire ainsi que le développement de cette infrastructure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente intermunicipale relative aux loisirs et culture en excluant la partie bibliothèque avec la Ville de Warwick

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-180

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS ET CULTURE 2023-2027 — VILLE DE VICTORIANVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les infrastructures récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Victoriaville et à celles des institutions reconnues partenaires de la Ville de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les activités récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Victoriaville et celles produites par les organismes accrédités et mandatés par la Ville de Victoriaville, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les activités événementielles organisées par la Ville de Victoriaville, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C 19)

CONSIDÉRANT QUE l'entente est d'une durée de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la présente entente est de 17218 \$, taxes non incluses, pour l'année 2023 majorée selon la variation de l'IPC du Québec publié par Statistique Canada, pour une année complète se terminant en juillet de l'année précédente. La majoration ne pourra être plus élevée que 3 % ni moins élevée que 2 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire favoriser l'utilisation de la bibliothèque sur son territoire ainsi que le développement de cette infrastructure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron est résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente intermunicipale relative aux loisirs et culture en excluant la partie bibliothèque avec la Ville de Victoriaville

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 2022-12-181 **ADOPTION DE LA QUOTEPART 2023 — RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BULSTRODE**
- Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter la quotepart 2023 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de la Bulstrode au montant de 95 884,26 \$
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-182 **ADOPTION DE LA QUOTEPART 2023 — AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS**
- Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'adopter la quotepart 2023 d'Avenue Santé Bois-Francis au montant de 765,00 \$
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-183 **RENOUÈLEMENT ASSURANCE GÉNÉRALE 2023 — FQM ASSURANCE**
- Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de renouveler la police d'assurance générale 2023 auprès de la FQM assurance.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-184 **RENOUÈLEMENT ADHÉSION FQM 2023**
- Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2023.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-185 **RENOUÈLEMENT ADHÉSION ADMQ 2023**
- Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de renouveler l'adhésion de l'ADMQ pour l'année 2023.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-186 **RENOUÈLEMENT ADHÉSION ROULI-BUS 2023**
- Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de renouveler l'adhésion au service de transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2023 au montant de 2368,57 \$
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-187 **RENOUÈLEMENT SERVICE DE LA SPAA 2023**
- Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de renouveler le service de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour l'année 2023 au montant de 1916,90 \$
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 2022-12-188 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI — 2023**
- Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accepter la demande d'aide financière pour le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2023 au montant de 700 \$.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-189

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PANIERS DE NOËL

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'accepter la demande d'aide financière pour la distribution des paniers de Noël pour un montant de 350,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-190

DÉPÔT DE DEMANDE AU PROGRAMME ÊTRE MIEUX... ENSEMBLE!

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale, à déposer une demande au programme Être mieux... ensemble!

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-191

AGRI-INTÉGRATION

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de déposer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Samuel au programme Agri-Intégration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-192

APPUI À LA VILLE DE VICTORIANVILLE AUX JEUX DU QUÉBEC 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec — Hiver 2026;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un évènement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

Rien à signaler

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 34.

2022-12-193

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis de lever de la séance à 19h 50. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière

